

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement : 15/12/2025
Référence d'enregistrement : 2025C9998920997
Mode de paiement : CB
Montant des droits payés : 25 €
Déclaration reçue par : Service National de l'Enregistrement
3 place du Champ de Foire
42300 Roanne



2D-DOC

Cession de droits entre Marouene RJIBA et Hafedh AMAMI

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

Hafedh AMAMI Né(e) le 10/04/1995 (TUNISIE)
3 RUE ALFRED CURTEL
MARSEILLE 10EME (13)

III - Cédant

Marouene RJIBA Né(e) le 03/05/1983 (TUNISIE)
RUE DES VERGEIRAS
LE LUC (83)

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 945353522
Désignation : SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE 5 FRUITS ET LEGUMES
Adresse : 194 AVENUE DE LA CAPELETTE
MARSEILLE 10EME (13)

Cette personne morale est-elle une société mentionnée à l'article 1655 ter du CGI ? NON
Les participations cédées confèrent-elles au cessionnaire, direct ou indirect, le droit à la jouissance d'immeubles ou de fractions d'immeubles au sens de l'article 728 du CGI ? NON
Le cessionnaire a-t-il acquitté ou s'est-il engagé à acquitter des dettes contractées auprès du cédant par cette personne morale ? NON

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 15/11/2025
Prix : 300,00 €
Nombre de parts cédées : 30
Nombre total de parts : 100

VI - Origine de propriété des droits

Identité du cédant : RJIBA MAROUENE
 Adresse : RUE DES VERGEIRAS 83340 LE LUC
 Nature de la mutation : CESSION
 Date de l'acquisition : 01/06/2025
 Valeur ou prix d'acquisition : 300,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	300,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 0,00 €	
Base taxable retenue	300,00 €	
Taux applicable	0,1 %	
Droits calculés		0,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception ¹		25 €
Montant à payer		25 €

¹Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement : 15/12/2025
Référence d'enregistrement : 2025C9998920979
Mode de paiement : CB
Montant des droits payés : 25 €
Déclaration reçue par : Service National de l'Enregistrement
3 place du Champ de Foire
42300 Roanne



2D-DOC

Cession de droits entre Yassine LABIDI et Hafedh AMAMI

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

Hafedh AMAMI Né(e) le 10/04/1995 (TUNISIE)
3 RUE ALFRED CURTEL
MARSEILLE 10EME (13)

III - Cédant

Yassine LABIDI Né(e) le 01/01/1992 (TUNISIE)
2 TRAVERSE HELENE COGOLUEGNES
MARSEILLE 15EME (13)

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 945353522
Désignation : SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE 5 FRUITS ET LEGUMES
Adresse : 194 AVENUE DE LA CAPELETTE
MARSEILLE 10EME (13)

Cette personne morale est-elle une société mentionnée à l'article 1655 ter du CGI ? NON

Les participations cédées confèrent-elles au cessionnaire, direct ou indirect, le droit à la jouissance d'immeubles ou de fractions d'immeubles au sens de l'article 728 du CGI ? NON

Le cessionnaire a-t-il acquitté ou s'est-il engagé à acquitter des dettes contractées auprès du cédant par cette personne morale ? NON

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 15/11/2025
Prix : 400,00 €
Nombre de parts cédées : 40

Nombre total de parts : 100

VI - Origine de propriété des droits

Identité du cédant : LABIDI YASSINE
 Adresse : 2 TRAVERSE HELENE COGOLUEGNES 13015 MARSEILLE
 Nature de la mutation : CESSION
 Date de l'acquisition : 01/06/2025
 Valeur ou prix d'acquisition : 400,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	400,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 0,00 €	
Base taxable retenue	400,00 €	
Taux applicable	0,1 %	
Droits calculés		0,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception ¹		25 €
Montant à payer		25 €

¹Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.